

« Le Jeu de boules parisien »



Présentation sommaire

Le jeu de boules parisien, anciennement « jeu de berges » se joue en région parisienne en intérieur ou extérieur dans une dizaine de communes situées principalement dans les banlieues N.O et S.E de Paris.

Il se joue sur des terrains rectangulaires de 32mx4m environ avec une pente longitudinale moyenne de 0,5% permettant l'écoulement des eaux de pluie, chaque terrain est bordé longitudinalement de berges incurvées fermées trapézoïdalement en extrémités par des murets en parpaings de 1,20m de hauteur habillés en partie basse de bastaings en bois ; toute la surface est soit en sable fin, le craon, soit en schiste rouge très compacte.

Les trois boules métalliques creuses de chaque joueur, de 10 cm de diamètre chacune, sont roulées pour « pointer » et pour « tirer ».

Lors du pointage, toutes les boules doivent être à moins d'un mètre du « but » qui est en acier plein de 4,5 cm de diamètre, faute de quoi elles sont sorties du jeu.

Deux équipes constituées de 1 à 4 joueurs s'opposent, chaque partie se joue en 15 points ; lors d'un concours la finale se joue en 21 points.

I0 IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

10 Nom de l'élément

Indiquez le nom employé par la communauté ou le groupe concerné pour désigner l'élément et, le cas échéant, ses variantes :

Le jeu de boules Parisien dénommé autrefois « jeu de berges »

20 Type d'élément selon la classification Unesco

Indiquez le ou les domaines de l'élément :

- pratiques sociales, rituels ou événements festifs

30 Communauté(s), groupe(s) associé(s) à l'élément

Décrivez la ou les communauté(s) ou le ou les groupe(s) et, le cas échéant, le ou les individus qui créent, entretiennent et transmettent l'élément du patrimoine culturel immatériel.

*Les joueurs qui sont tous licenciés auprès de la FFJBP :
« Fédération française des jeux de boules parisien » créée le 30 Octobre 1933 sous forme d'une association soumise à la loi du 1^{er} Juillet 1901 ; ses premiers statuts ont été publiés au JO du 22 Novembre 1933.*

40 Localisation physique de l'élément

Indiquez le lieu de pratique de l'élément (municipalité, vallée, pays, communauté de communes, lieu-dit...).

En Région Ile de France, dans les départements et communes suivantes :

-Essonne : Milly la forêt.

-Hauts de Seine : Asnières sur Seine, Bois Colombes, Clichy la Garenne.

-Val de Marne : Charenton le pont, Nogent sur Marne, St Maur, St Maurice et Vincennes.

Chaque société dispose de deux à cinq terrains dont certains sont couverts ou intérieurs.

A votre connaissance, l'élément est-il pratiqué d'une manière similaire en France et/ou à l'étranger ? Si oui, précisez à quel endroit et/ou dans quel pays ?

Il existe à Ouistreham (14150), en bordure de plage à une encablure à l'Est du casino, trois terrains de jeu de boules parisien intégrés au sein d'une amicale de pétanque. Ces terrains n'ont pas les mêmes profils en long et en travers que ceux de la Région parisienne ; ils ne peuvent donc pas être intégrés à la FFJBP. Toutefois, depuis bientôt vingt ans, un tournoi fort convivial y a lieu chaque année à la Pentecôte avec participation des licenciés de la FFJBP.

50 Description de l'élément

Décrivez la pratique actuelle de l'élément. Donnez le plus de précisions possible : résumez ce que vous savez de l'élément du patrimoine tel qu'il s'observe aujourd'hui, en répondant aux questions quoi ?, comment ?, qui ?, où ?, quand ? et depuis quand ? Indiquez également les matériaux, les outils, les machines ou les objets constitutifs de la pratique. La description doit tendre vers l'objectivité et être dénuée de jugement de valeur.

Le jeu de boules parisien se joue depuis les années 1870 en Région Parisienne et notamment dans le bois de Vincennes où, à l'initiative de Napoléon III, les communes le bordant ont obtenu des concessions de la part de la Ville de Paris pour y construire des terrains de jeu de boules parisiens.

Ce jeu a été présenté par le Préfet Lépine aux Jeux Olympiques de 1900.

La définition et les règles résumées du jeu, sont les suivantes ; elles sont lisibles en totalité sur le site internet de la FFJBP :

DÉFINITION DU JEU

Le jeu consiste à placer les boules le plus près possible du but en les faisant rouler (pointage), une boule ou le but peut être tiré par une boule en la faisant rouler plus ou moins fort (tir).

Les équipes en présence jouent tour à tour pour prendre l'avantage. Quand une équipe le possède, c'est au camp adverse de jouer jusqu'à ce qu'il le prenne à son tour.

Ce va et vient de jeu se fait jusqu'à l'épuisement des boules des deux équipes.

Quand une équipe n'a plus de boules, l'autre jouera celles qui lui restent.

Finalement, toutes les boules étant jouées, l'équipe dont les boules auront l'avantage sur la boule du camp adverse la plus proche du but, marquera autant de points qu'elle aura de boules dans cette situation, quelle que soit la distance séparant les boules des deux camps du but.

RÈGLES RESUMÉES DU JEU

ART. 1.- LA PARTIE

La partie se joue en 15 points, les finales des concours en 21 points.

La phase du jeu consacrée aux deux camps en présence pour jouer leurs boules s'appelle une "mène".

Les mènes se jouent alternativement dans les deux sens du terrain (« montée » et « descente »).

Les points sont marqués à la fin de chaque mène.

Une boule pointée en dehors du mètre est ôtée du jeu et doit rester visible des chefs de jeu sur des râteliers prévus à cet effet dans les zones des fonds de jeu.

Si le premier joueur n'a pas réussi à placer sa première boule, c'est au joueur de l'équipe adverse de jouer, et ce alternativement jusqu'à ce qu'une boule soit valable.

A partir du moment où une boule est déclarée « bonne », elle est immédiatement marquée à la craie au sol et c'est à l'équipe adverse de jouer pour tenter de reprendre l'avantage sur le point obtenu.

Cette dernière équipe jouera autant de boules qu'il faudra pour y parvenir jusqu'à l'épuisement de ses boules.

Le point peut être obtenu de deux manières différentes : *POINTAGE* et *TIR*.

ART. 2. - LE POINTAGE

La définition du pointage est assimilée à celle du point, il se fait de différentes manières au

choix des joueurs et suivant les circonstances:

- a) le pointage direct sans utilisation des berges.
- b) le pointage par une berge.
- c) le pointage par une double berge ou plus.
- d) le pointage par une berge au départ.
- e) le pointage par berge au départ, double berge ou direct afin de « tourner » quand le but est situé vers le fond ou au fond du jeu.

ART. 3. - LE TIR

Le tir consiste à déplacer avec une boule lancée avec plus ou moins de force le but ou une ou plusieurs boules.

La boule de tir est lancée en la roulant ; le tir par portée est interdit.

Les objets tirés doivent OBLIGATOIREMENT être « annoncés », d'une part par le chef de jeu de l'équipe annoncée et d'autre part par le tireur avant de lancer sa boule.

Le tir peut être utilisé à n'importe quel moment d'une partie, soit pour chasser une boule de l'adversaire placée près du but et qui rend difficile une reprise de point, soit pour dégager une partie du terrain ou se trouvent placées des boules gênantes, soit pour permettre ensuite un tir au but, etc.

Le tir s'exécute de différentes manières, au choix du joueur et suivant les circonstances (voir figure 5) :

- a) le tir direct.
- b) le tir par une berge au départ ou une berge.
- c) le tir à la « Mayeu ».
- d) le tir par le tour : berge au départ, par double à tourner, ou par tour direct

ART. 4. - RÈGLES GÉNÉRALES

En aucun cas une faute de jeu ne doit être profitable au camp qui en est l'auteur.

Tous les déplacements du but ou des boules provoqués par des boules de pointage ou de tir reconnues non valables restent à l'appréciation du chef de camp défensif. Il peut remettre ou non le but ou les boules aux places marquées suivant que les déplacements l'avantagent ou non et suivant les règles ci-dessus énoncées.

Il est entendu que les objets annoncés et tirés sont déplacés au cours de la trajectoire "aller" de la boule de tir. La trajectoire "retour" est définie par le renvoi de la boule de tir par la planche de fond du terrain. A l'aller, les objets marqués déplacés par un mauvais tir sont remis en place, au gré du camp défensif. Au retour, tous les objets déplacés sont obligatoirement remis en place, qu'ils soient marqués ou non.

Comme la surface des terrains est en craon ou en schiste rouge très compacté, il est nécessaire de l'entretenir très régulièrement afin de maintenir cette surface aussi lisse que possible, pour ce faire nous utilisons l'outillage suivant après arrosage plus ou moins dense du terrain en fonction de l'hygrométrie atmosphérique ou ambiante:

-Raclette métallique de 60 cm de long équipée d'un manche en bois ou aluminium de 1.40m de longueur environ

-Raclette en caoutchouc dur de 80 cm de long équipée d'un manche identique à celui de la raclette métallique

-Pelles, seaux, brouettes, poubelles, permettant de récupérer les éléments raclés ; ces éléments sont tamisés afin de récupérer le sable fin qui est une denrée précieuse dont chaque société conserve en réserve quelques m3 en permanence sous un abri couvert.

-Rouleaux métalliques en acier lisses équipés d'un manche et d'une traverse métalliques,

chaque rouleau fait 80cm de long, 40cm de diamètre et pèse jusque 80 Kgs.
Un rouleau est roulé avec soin transversalement au terrain jusqu'au haut des berges tout au long du terrain afin de bien compacter l'ensemble de la surface.

Ce travail fait, par les joueurs eux-mêmes, une nouvelle partie peut commencer !

II0 APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

Indiquez des informations sur son mode de transmission, sa vitalité ou sa fragilité, les personnes qui le pratiquent, l'entretiennent et le transmettent, son contexte de réalisation ou de pratique, son évolution, ses adaptations et ses emprunts, les organisations concernées, etc.

*Le jeu de boules parisien est ouvert à toutes et à tous sans limite d'âge.
Le doyen actuel a 93 ans, le benjamin a 12 ans ; un enfant de quatre an peut, à deux mains faire rouler une boule sur le terrain, sous surveillance, bien sûr.
L'apprentissage est réalisé « sur le tas » par les licenciés eux-mêmes.
Malheureusement, l'âge moyen des licenciés est de plus en plus élevé.
De plus, le recrutement de nouveaux licenciés est de plus en plus difficile, en raison du nombre important de médias qui nous concurrencent énormément
En conséquence de quoi, nous ne sommes plus que 162 licenciés à ce jour alors qu'à la fin du XIX ème siècle, on décomptait environ 2000 joueurs..... !!*

III0 HISTORIQUE

10 Repères historiques

Indiquez au moyen de sources (références bibliographiques, discographiques, audiovisuelles, archivistiques, etc.) quel est l'historique de la pratique ou de l'élément, puis vous l'insérerez dans son contexte.

Grâce aux archives (photographies devenues cartes postales, CR des assemblées générales) de chaque club qui, en 1933, se sont regroupés sous la bannière de l'association « FFJBP », nous savons que ce jeu est apparu en Région Ile de France, et uniquement dans celle-ci, vers 1870, voire antérieurement.

De plus, dans le livre d'Yves Moreau « Les jeux de boules à travers la carte postale ancienne » ; HC éditions, 12 rue Labrouste 75015 Paris ; figurent en pages 52 et 53 des cartes postales de jeux de boules du début du XXème siècle.

20 Les récits liés à la pratique et à la tradition

Indiquez de quelle manière la communauté se représente l'histoire de la pratique ou de l'élément.

Chaque société et la fédération archivent précieusement le maximum des documents écrits qu'ils ont produits et notamment tous les comptes rendus des différentes réunions comme :

-Le congrès annuel de la FFJBP.

-L'assemblée générale de chaque société.

-Deux réunions par an et par société.

Par ailleurs, des coupes et médailles sont décernées aux meilleurs joueurs et équipes lors des différents types de concours qui ont quasiment lieu chaque week-end du printemps à l'automne ; ces trophées sont eux aussi précieusement conservés.

IV0 VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

10 Viabilité de l'élément

Indiquez les menaces éventuelles pesant sur la pratique et la transmission de l'élément.

*-L'âge moyen, élevé, des licenciés.
-Le manque de terrains couverts ou fermés.
-Le manque de diffusions dans les médias.
-La pénibilité et la fréquence de l'entretien des jeux (particulièrement par temps humide).*

20 Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Indiquez ici les modes et actions de valorisation, les modes de reconnaissance publique (niveaux local, national, international). Des inventaires ont-ils déjà été réalisés ? De quel type de documentation disposez-vous ? Disposez-vous d'une bibliographie ? Quelles sont les mesures de sauvegarde qui ont été prises, le cas échéant ?

*-La fédération a un site internet très complet et mis à jour régulièrement :
« ffjbp.free.fr ».*

-Des articles accompagnés de photographies dans les publications municipales des communes concernées.

*-Quelques valorisations récentes sur internet, dues notamment, à la VGA St Maur :
www.vga-fr.org/index.php/boules-parisiennes*

V0 PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

Indiquez comment et dans quelle mesure les communautés, les groupes, ou, le cas échéant, les individus qui créent, entretiennent et transmettent l'élément ont participé à l'élaboration de la fiche et consenti à l'inclusion dans l'inventaire.

Ce sont principalement les membres du bureau de la FFJBP qui ont participé à l'élaboration de cette fiche. Ce sont les premiers à espérer que ce jeu ne s'éteigne pas « faute de combattants ».

Auteur de la fiche : Alain Nicolas, président de la commission sportive de la FFJBP.

Informateurs : membres du comité directeur de la FFJBP.

Date et lieu de l'enquête : mars 2016 à Clichy-la-Garenne (92).

Crédits photo : Alain Nicolas, FFJBP.